

## Conditions générales de vente de la Société FEEL-INDE

### Article 1 : APPLICATIONS

Toute commande implique l'adhésion entière et sans réserve du client aux présentes conditions générales de vente. Les conditions particulières spécifiées le cas échéant et en accord entre les parties, prévalent sur les conditions générales de vente, ou les complètent.

### Article 2 : COMMANDE

Toute demande de devis du client peut être soit passée en ligne sur le site [www.feel-inde.com/sac](http://www.feel-inde.com/sac), pendant notre présence sur les salons professionnels, foires ou par courrier en utilisant votre bon de commande à cet effet.

Dès réception de la commande, FEEL-INDE SARL valide l'ensemble des éléments et nous vous adressons une confirmation de commande.

Si des accords particuliers interviennent explicitement stipulés dans les observations de cette même commande, ils sont considérés de facto comme étant des conditions particulières.

Vous devez vérifier minutieusement toutes les caractéristiques demandées quantité/articles/texte/logo et son emplacement surtout doivent faire l'objet d'un soin attentif afin d'optimiser le traitement de la commande et la signature du bon à tirer par le client nous décharge de toutes responsabilités en cas d'erreur.

### Article 3 : PRIX

L'ordre est exécutable au tarif en vigueur au jour de la commande, qui s'entend prix de vente hors taxes au départ du magasin du vendeur. Ces tarifs peuvent être modifiés sans préavis. Ils peuvent varier en fonction des variations monétaires ou des fluctuations de certains coûts externes tels que l'augmentation des coûts de transport import, nationaux, frais de douanes ... Le tarif de référence est celui indiqué sur le bon de commande.

### Article 4 – ECHANTILLON

Les échantillons souhaités par le client sont facturables au coût du tarif de base + frais de livraison. Les échantillons ne sont ni repris ni échangés. Les échantillons sont réglables avant la livraison.

### Article 5 : MODIFICATION DE COMMANDE

Toute modification de commande du client doit impérativement être faite avant sa validation. En cas de personnalisation, si des modifications doivent intervenir de la part du client après l'envoi du bon à tirer à FEEL-INDE SARL, elles seront prises en compte uniquement si la production n'a pas lancée.

Dans le cas contraire FEEL-INDE SARL se réserve le droit de refuser les dites modifications sans que le client puisse obtenir quelques dédommagements que ce soit.

### Article 6 : FRANCHISE QUANTITATIVE ET QUALITATIVE

Nos usages professionnels admettent dans les livraisons une tolérance de 2% d'articles pouvant comporter des défauts.

- Sur la quantité : la quantité livrées en plus ou en moins sont réputées acceptables par le client, au prix de la commande, avec une tolérance de 5% sur la quantité commandée. Toutefois, ce pourcentage pourra être plus élevé pour des commandes ne mettant en ouvre que de faibles quantité de matière.

- Sur le grammage et les épaisseurs : étant tributaires des tolérances en pratique dans l'industrie des emballages en terme de qualité, de pureté, de grammage et d'épaisseur des matières premières mises en

œuvre, en aucune façon, notre responsabilité ne pourra être recherchée sur ce point. Dans ces domaines, les variations d'une fabrication à l'autre, étant considérées comme inévitables, elles ne sauraient nullement justifier réclamation ou refus de la marchandise.

- Sur l'impression. Sont admises les variations de qualité d'impression subordonnées aux procédés employés et aux matières premières utilisées. De ce fait, nous nous approchons au maximum des teintes demandées sans qu'une différence de ton ne puisse pas justifier un refus de la marchandise ou une réduction du prix initialement convenu.

#### Article 7 : FACTURATION

La facturation de la marchandise est effectuée au moment de la livraison ou dans le cas de marchandises gardées en compte chez nous, au moment où elles sont mises à la disposition du client selon les termes du contrat.

#### Article 8 : CONDITIONS DE PAIEMENT

Les conditions de paiement, sauf convention contraire expressément prévue dans le bon de commande du vendeur sont les suivantes :

Tout acheteur s'engage à procéder au règlement de sa commande à raison de 50 % du prix TTC de la commande au moment de celle-ci, puis du solde restant dû TTC contre remboursement à la livraison sur présentation de la facture correspondante jointe. Toutefois, si la commande n'était pas réalisée en définitive par le fait de l'acheteur, le règlement initial serait conservé par le vendeur à titre de dédit. En revanche, si la commande n'était pas réalisée en définitive du fait du vendeur, le règlement initial serait aussitôt restitué à l'acheteur sans que celui-ci puisse prétendre à une quelconque autre indemnité. . En application de la loi du 31.12.92, nos factures devront être réglées à la date d'échéance déterminée sur celles-ci.

#### Article 8 – CLAUSE PENALE

Le non-paiement à l'échéance du terme convenu en accord avec le vendeur entraîne l'exigibilité immédiate du solde des sommes dues, majoré d'une indemnité forfaitaire de 10 % du montant de la créance à titre de dommages et intérêts, sans préjudice des intérêts légaux et des frais de justices éventuels.

#### Article 9 : LIVRAISON

Livraison prend effet au moment de l'enlèvement des produits par le client ou par le transporteur. Les délais de livraison sont donnés à titre indicatif et sans engagement lors de chaque commande. Les retards de livraison ne peuvent justifier l'annulation de la commande, ni le refus de la marchandise. Tout retard de livraison imputable au transporteur ne pourra engager la responsabilité de SARL FEEL-INDE et ne pourra ouvrir des droits à pénalités ou à remises. Le transfert des risques intervient à la date de livraison telle que définie ci-dessus. En conséquence les produits voyagent aux risques et périls du client.

La livraison est effectuée par la remise des produits commandés dans les locaux du client par le service d'un transporteur dûment mandaté. Avec l'accord du client, la livraison pourra être faite en totalité ou partiellement suivant les disponibilités.

Livraison gratuite dans toute la France à partir de 450.00 euros HT de commande. En dessous de ce montant de commande une participation aux frais de transport de 15.00 euros minimum est demandée.

(Excepté région Ile de France). Nous livrons partout en France.

#### Article 10 : DELAI de LIVRAISON

Les délais de livraison sont précisés aussi exactement que possible lors de la confirmation de commande, ces délais sont spécifiés en fonction de la meilleure disponibilité des produits et du délai de fabrication pour toute commande de produits personnalisés, les délais donnés sont souvent sujet à modification suivant les aléas des

différents étapes de fabrication spéciales, malgré le suivi et la vigilance de FEEL-INDE SARL, le délai de retard ne peut donner lieu en aucun cas, à des dommages et intérêts au profit du client.  
Tout reliquat sera envoyé franco si le montant de la commande en respecte les modalités.

#### Article 11 : RECEPTION DES PRODUITS

Toute livraison réceptionnée par le client devra faire apparaître sur le bon de livraison la date, le nom du signataire, la signature, et le cachet de l'entreprise dudit client.  
Toute réclamation sur les vices apparents ou sur la non-conformité des produits livrés par rapport aux produits commandés, devra être formulée et adressée par courrier en recommandé dans les 48 heures suivant la livraison.  
Le client devra fournir à FEEL-INDE SARL tout justificatif permettant de constater la réalité des vices ou anomalies sur les produits en question.

#### Article 12 : RETOUR DES PRODUITS

Tout retour ne peut être accepté sans accord préalable écrit de FEEL-INDE SARL  
Dans le cas où le client retourne sans l'accord de FEEL-INDE SARL, les produits sont tenus à la disposition du client et ne peuvent donner lieu à un avoir, dans ce cas, le client se porte garant et responsable des frais et risques de retour des produits concernés  
FEEL-INDE SARL s'engage à établir un avoir pour toute reprise dûment justifiée,  
Sous réserve de vérification quantitative et qualitative des produits retournés et s'agissant du marquage conformément au bon à tirer validé et signé par le client.

#### Article 13 – CAS DE FORCE MAJEURE

Le fait dûment justifié par le vendeur de ne pas pouvoir livrer, par suite de force majeure ou de retard non prévu dans la livraison des matières premières ou de la livraison défectueuse de ses fournisseurs, remet en cause le contrat de vente. Dans cette hypothèse, l'acheteur ne peut exiger du vendeur ni la livraison de la commande à la date prévue, ni indemnité de quelque nature que ce soit. Sont considérés comme cas de force majeure : l'incendie, l'inondation ou tout autre accident ayant causé la destruction complète ou partielle de l'entreprise, de ses stocks ou approvisionnements, ou l'arrêt de son exploitation; la grève et le lock-out, sans qu'il soit besoin de rechercher par le fait de qui, patrons ou ouvriers, le mouvement a pris naissance; le manque de force motrice ou de matières premières résultant d'une cause d'ordre général, telle que l'arrêt des transports, l'interruption du courant électrique, les bris de moteurs; toute avarie durant le transport maritime ou aérien; tout retard dans le transport dû à des conditions climatiques défavorables ou impraticables; toute autre cause suspendant le travail sur la chaîne de réalisation de la commande, en quelque lieu qu'elle intervienne et sans qu'elle résulte de la volonté du vendeur. Sont également assimilés aux cas de force majeure les faits visés par le paragraphe précédent, lorsqu'ils se produisent soit chez le fournisseur de matières premières indispensables à la fabrication de la marchandise commandée, soit dans tout autre établissement dont dépend l'exécution du marché, la preuve devant être faite, dans ces deux cas, que l'entreprise intéressée a été réellement arrêtée par les faits en question.

#### Article 14 : Réserve de propriété

FEEL-INDE SARL reste l'unique propriétaire des marchandises jusqu'au paiement intégral de la marchandise.

#### Article 15 : REGLEMENT DES LITIGES ET JURIDICTION COMPETENTE

Les conditions générales de vente et les commandes sont réglées par le droit FRANÇAIS.  
Les parties conviennent en cas de différend ou litiges, qu'elles s'efforceront de parvenir à un règlement à l'amiable.  
A défaut d'accord amiable entre les parties, seul le tribunal de commerce PARIS sera compétent.